



Législation eaux-déchets



Niveau d'étude
BAC +3



ECTS
3 crédits



Structure de
formation
Faculté des
Sciences



Période de
l'année
Printemps

Présentation

Description

Sans prétendre donner une liste exhaustive des lois sur le cadre réglementaire dans lequel sont gérés les déchets (municipaux et industriels) et la « ressource eau », ce module vise à en exposer l'esprit ainsi que la philosophie à partir de laquelle elles ont été réfléchies. Une partie de l'UE sera consacrée à identifier les acteurs du traitement des eaux et des déchets et les liens qui les relient.

Volumes horaires:

CM : 13

TD : 14

Objectifs

Cette UE a pour objectif de donner à l'étudiant une vision globale du cadre réglementaire dans lequel sont gérés les déchets (municipaux et industriels) et la « ressource eau ».

Heures d'enseignement

Législation eaux-déchets - CM

Cours Magistral

13h

Législation eaux-déchets - TD

Travaux Dirigés

14h

Pré-requis obligatoires

Aucun

Pré-requis recommandés:





Connaissances des systèmes de traitement des eaux résiduaires

Connaissances des systèmes de traitement des déchets

Contrôle des connaissances

épreuve	coefficient
Ecrit	60%
Contrôle Continu	40%
TP	
Oral	

Compétences visées

A l'issue de cette UE les étudiants seront capables :

- De retrouver les lois importantes liées à l'eau et aux déchets
- De donner les dates essentielles des lois sur l'eau et les déchets
- De montrer les liens entre les acteurs de l'eau (maître d'ouvrage, maître d'œuvre, exploitant...)
- D'expliquer la gestion des déchets à l'échelle d'un territoire

Infos pratiques

Contacts

Responsable pédagogique

Denis BOUYER

✉ denis.bouyer@umontpellier.fr

